

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 11 septembre 2023, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 30 août 2023****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	12
- votants :	12
- absents :	1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

Absent : M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Mme SCIORTINO Pascale**2023 – 64 : Fixation du prix des stèles et monuments**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, suite à la fin de la procédure de reprise de concession, la Mairie de La Chaise-Dieu a pu récupérer des emplacements au cimetière communal. Certaines de ces tombes ont été nettoyées, d'autres le seront courant 2024. Des monuments sont présents sur certaines d'entre elles. Les nouveaux concessionnaires peuvent conserver ces stèles.

Le conseil municipal doit fixer le prix de ces monuments.

Monsieur Le Maire, après en avoir discuté avec les membres du conseil municipal, propose 500 € par monument ou stèle. Si les acquéreurs de la concession ne souhaitent pas acheter la stèle ou le monument présent sur la concession, celui-ci sera enlevé par les agents communaux ou un service des Pompes Funèbres.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 500 € le prix des divers monuments ou stèles.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12